

historique, aux termes duquel ils s'accordaient le régime de la nation la plus favorisée. Cet accord faisait partie d'une série d'ententes conclues dans le cadre du *Reciprocal Trade Agreements Program* des États-Unis, réponse de l'administration Roosevelt au *Smoot-Hawley Tariff Act* de 1930, de triste mémoire, lequel avait élevé les barrières à un niveau jamais atteint jusque là.

L'accord de 1935 marqua le début au Canada d'un effort bipartisan visant à développer les débouchés offerts aux entrepreneurs canadiens. Amorcé par le gouvernement conservateur de Richard B. Bennett, il fut conclu par les libéraux sous Mackenzie King. Trois ans plus tard, il fut élargi et amélioré. Il confirmait l'engagement des deux gouvernements envers la libéralisation des échanges, engagement qu'ils ont maintenu dans les cinquante années qui ont suivi.

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada et les États-Unis ont coopéré à une initiative ambitieuse visant à transposer les gains du *Reciprocal Trade Agreements Program* dans un échange général de concessions entre tous les pays participants. Se limitant à l'origine à vingt-trois pays, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, signé à Genève en octobre 1947, a jeté les bases de la plus grande expansion du commerce international dans l'histoire. Le GATT peut aujourd'hui se vanter de compter quatre-vingt-quinze membres, sans parler des trente autres pays qui appliquent ses règles dans les faits.

Au cours des sept séries de négociations du GATT qui se sont déroulées entre 1947 et 1979, le Canada et les États-Unis ont graduellement abaissé leurs barrières et amélioré la qualité et la prévisibilité des règles régissant les échanges. En parallèle, ils ont également examiné la possibilité d'établir un régime encore meilleur. Ainsi, dès 1947, les deux pays ont entrepris la négociation d'un accord global de libre-échange. Toutefois, avant que le pacte ne soit ratifié, le premier ministre Mackenzie King en arriva à la conclusion que le pays n'était pas prêt pour ce genre d'accord et se persuada que le GATT devait suffire dans les circonstances. Le premier ministre Louis Saint-Laurent en arriva à la même conclusion en 1953, après que le président Eisenhower eut suggéré que les deux pays aillent plus loin sur cette voie.